

ÇA
T'INTÉRESSE ?

Alors inscris-toi,
d'ici au 5 mai 2019 sur le
site de la Commission
de jeunes du Canton de
Vaud: cdj-vaud.ch !

Pour que ta candidature soit prise en
considération, l'accord de tes parents
sera nécessaire.

Nous t'informons qu'en fonction du
nombre d'intéressé-e-s, une sélection
sera effectuée parmi les candidatures afin
de veiller à la diversité des formations et
des régions, ainsi qu'à une composition
équilibrée entre les sexes.

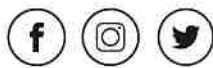
Le Conseil d'Etat nommera ensuite
les membres de la Commission parmi
les jeunes inscrits et la cérémonie de
renouvellement aura lieu le 26 juin 2019.

INFORMA-
TIONS

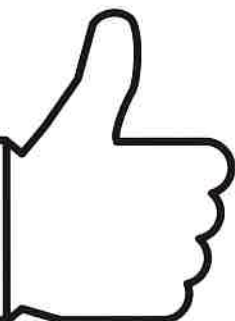
Frédéric Cerchia
Délégué cantonal à l'enfance et à la jeunesse
Service de protection de la jeunesse (SPJ)

078 734 16 35
frederic.cerchia@vd.ch
vd.ch/delegue-jeunesse

Suis-nous sur ...



cdj-vaud.ch



Graphisme: Shaolin-Design / Photo: Giuseppe Pocerelli

COMMISSION DE JEUNES
DU CANTON DE VAUD



ENVIE DE
T'ENGAGER POUR
LES JEUNES DE
NOTRE CANTON ?



TU AS
ENTRE
14 ET 18
ANS ?



REJOINS-
NOUS!

ALORS
PARTICIPE À LA
COMMISSION
DE JEUNES



canton de
vaud **cdjv**

→ inscription gratuite d'ici au 5 mai 2019
sur cdj-vaud.ch

TU AS ENTRE 14 ET 18 ANS ?

→ Tu aimes débattre et tu veux t'exprimer sur les sujets qui te tiennent à cœur ?

→ Tu es active ou actif au sein d'un parlement de jeunes ?

→ Tu participes à d'autres activités dans ta commune ?

→ Ou tu souhaites démarrer ton engagement citoyen ?

ALORS PARTICIPE À LA COMMISSION DE JEUNES DU CANTON DE VAUD !

LA COMMISSION DE JEUNES CANTONALE, POUR QUOI FAIRE ?

C'est l'occasion pour toi :

- De donner un avis sur des projets de loi qui concernent les enfants et les jeunes.
- D'adresser des propositions aux autorités politiques.
- D'échanger avec des personnes professionnelles actives dans le travail auprès de l'enfance et de la jeunesse.
- De participer à l'attribution d'aides financières à des projets de jeunes dans le domaine social, culturel et sportif.

REJOINS-NOUS SUR
CDJ-VAUD.CH

LA COMMISSION DE JEUNES DANS LA LOI

Voulue par l'article 85 de la Constitution vaudoise, la Commission de jeunes a été instituée par la loi sur le soutien aux activités de jeunesse (LSAJ, 2010), qui vise notamment à encourager la participation des jeunes à la vie sociale au niveau communal, régional et cantonal. Ses membres sont désignés par le Conseil d'Etat pour un mandat de deux ans renouvelable une fois.

EN BREF

- 25 membres filles et garçons de tout le canton.
- 6 séances par année.
- Indemnités et déplacement remboursés sur présentation des billets de transports publics.
- De belles rencontres et des débats enrichissants.
- Une collaboration avec le délégué cantonal à l'enfance et à la jeunesse.



Grâce à la Commission de jeunes, j'ai pu donner mon avis en tant que jeune sur des sujets qui me tiennent à cœur. La présidence m'a poussé à développer un esprit critique qui m'est très utile dans la vie quotidienne!



Mes années passées à la Commission des jeunes m'ont donné l'impression d'être entendue et m'ont apporté des outils pour le futur.

